

INDICATIONS POUR LES PIÈCES FISCALES ET SOCIALES

- Pour l'**attestation de paiement des cotisations sociales** en cours de validité mentionnant le nombre d'employés déclarés par l'entreprise ; et
- Pour le **quitus social** en cours de validité délivré au nom de l'entreprise :
 - *Indiquer dans la demande que les pièces vont servir pour les élections de la Chambre de Commerce.*
 - *Apporter la demande à la CNSS, téléphoner au 22 53 55 00 et demander d'après Monsieur ADJOTO.*
- Pour le **quitus fiscal** et l'**attestation de régularité fiscale** en cours de validité :
 - *Indiquer dans la demande que les pièces vont servir pour les élections de la Chambre de Commerce.*
 - *Apporter la demande au Centre d'Impôt de rattachement de l'entreprise.*
- Pour les **preuves des chiffres d'affaires** réalisés au cours des trois (03) dernières années (2020, 2021, 2022).
 - *L'opérateur économique fournira la page de garde et les pages des états financiers où est mentionné le chiffre d'affaires.*
- Pour l'**attestation de régularité de l'autorité de la commande publique** :
 - *Indiquer dans la demande que l'attestation va servir pour les élections de la Chambre de Commerce.*
 - *Apporter la demande à l'ARCOP ou l'envoyer par email : arcoptogo@arcop.tg ou armptogo@yahoo.fr.*
 - *Téléphoner au 90 36 76 45 ou au 90 22 16 08 pour signaler le dépôt ou l'envoi par mail.*
- Pour le quitus de la CCI-Togo :
 - *Indiquer dans la demande que la pièce va servir pour les élections de la Chambre de Commerce.*
 - *Apporter la demande à la Chambre.*
 - *Téléphoner au 90 22 16 42 pour signaler le dépôt.*